

**VILLE DE PERPIGNAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille onze et le quinze décembre à 17 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le neuf décembre s'est réuni en salle ARAGO, sous la présidence de M. Jean Marc PUJOL, Maire assisté de M. ALDUY, Mme PAGES, M. PARRAT, Mme PUJCGALL, M. RIGUAL, Mmes QUIRALT, BEAUFIS, M. MERLUX, Mmes DAHINE, CONS, M. AMOUROUX, Mme SIMON NICAISE, MM. PUY BETH, ZIDANI, Mmes VIGUI, SALIES, Adjointe ;

**ETAIENT PRESENTS** : Mme MAS, MM. ROURE, CABOJ, Mme MAUDET, M. SCHEMIA, Mme DA LAGE, M. VERGES, Mme SANCHEZ-SCHMID, M. ROSTAND, Mme ANGLADE, MM. JAOUADAN, BOUJADI, Mmes BRUZI, BARRI, M. PONS, Mmes BRUNET, MICOLAU, MM. GRAU, FOLCHER, Mmes GASPON, RUIZ, CUBRIS, AMIEL DONAT, CARAYOL-FROGER, MM. GONANO, AMIEL, CODOGNES, Mme RIPOULL, M. VERA, Conseillers Municipaux ;

**ETAIENT REPRESENTES** : M. HALIMI donne pouvoir à M. PUJOL, M. KAISER donne pouvoir à Mme DAHINE, M. ROGER donne pouvoir à Mme SIMON NICAISE, Mme FABRE donne pouvoir à Mme BEAUFIS, Mme DE NOËL MARCHESAN donne pouvoir à Mme SALIES, M. SALA donne pouvoir à Mme DA LAGE, M. CALVO donne pouvoir à M. PARRAT, Mme VIAL-AURIOL donne pouvoir à Mme PAGES, M. HENRIC donne pouvoir à M. PUY BETH

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. PONS, Conseiller Municipal.

**21 – FINANCES - Tarifs des services publics - Année 2012**

**M. Charles PONS**

expose :

Mes Chers Collègues,

La ville de Perpignan gère de nombreux services publics en particulier dans les domaines culturels, sportifs, sociaux ou éducatifs. Certains de ces services publics font l'objet d'une tarification qui est votée chaque année par le Conseil Municipal.

Les tarifs 2012 qui sont proposés, consultables au service « Fonctionnement de l'assemblée », sont identiques à ceux de 2011 pour certains ; d'autres font l'objet d'un réajustement pour tenir compte de l'inflation.

Les tarifs, indiqués dans le fascicule joint, seront applicables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012,

En conséquence, je vous propose :

**- D'appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2012 les tarifs des Services Publics 2012 indiqués dans le fascicule joint en annexe.**

OUI CET EXPOSE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE

A la majorité – vote contre de Mme AMIEL-DONAT – Abstention de MM. GONANO, FOLCHER, AMIEL, Mmes RUIZ, GASPON, CUBRIS, CARAYOL-FROGER, RIPOULL, M. VERA, CODOGNES

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

27 DEC. 2011

Le Maire,

2012  
PERP  
20

Pour le Maire,  
Le Conseiller Municipal  
délégué  
M. Charles PONS